



NOTICE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

LE 11 JUIN 2014

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Filiales et liens intersociétés	5
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
2.1 Généralités.....	5
2.2 Activités abandonnées	6
2.3 Développements survenus au cours des trois derniers exercices.....	6
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	11
3.1 Aperçu des activités	11
3.2 Description des segments de marchés.....	11
3.3 Décentralisation des activités	13
3.4 Ressources humaines	17
3.5 Questions d'ordre environnemental	18
3.6 Facteurs de risque	18
RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES	22
RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL	22
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	23
RUBRIQUE 7 : ACTIONS ENTIÈRES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION	23
RUBRIQUE 8 : ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS	24
RUBRIQUE 9 : INTÉRÊTS DES EXPERTS	26
RUBRIQUE 10 : LE COMITÉ D'AUDIT	26
RUBRIQUE 11 : POURSUITES.....	31
RUBRIQUE 12 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	31
RUBRIQUE 13 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	31
RUBRIQUE 14 : CONTRATS IMPORTANTS	31
RUBRIQUE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	31
ANNEXE A MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT.....	I

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans les rubriques « Développement général de l'activité » et « Description de l'activité » de la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement, aux activités et aux occasions futures de la Société. Tout autre énoncé à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques peut constituer un énoncé prospectif. L'emploi de termes comme « prévoir », « continuer », « s'attendre à », « devoir », « projeter » et « croire » ainsi que des formes conditionnelles et futures de ces verbes et d'autres termes et énoncés semblables visent à signaler ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent substantiellement de ceux exprimés par ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont raisonnables mais elle ne peut être certaine que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier l'information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf comme il est requis en vertu des lois applicables. Ces énoncés ne sont donnés qu'à la date de la présente notice annuelle. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque » pour des renseignements portant sur les risques inhérents et les incertitudes se rapportant aux attentes futures. Ces facteurs de risques ne devraient pas être considérés comme exhaustifs.

Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment des hypothèses concernant :

- la stabilité de l'économie à l'échelle mondiale;
- les dernières tendances du secteur et les facteurs touchant la demande dans le secteur de l'aviation;
- la croissance continue de la demande en avions commerciaux (avions de grande taille, avions régionaux et avions d'affaires);
- la stabilité de la demande dans le secteur militaire;
- la dépendance envers les clients de taille;
- la disponibilité des matières premières et la stabilité de leur coût;
- la stabilité du taux de change, surtout le taux du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- la capacité de la base d'approvisionnement de maintenir le taux de production prévu;
- l'exécution normale des contrats et le lancement soutenu d'initiatives stratégiques, surtout celles qui sont liées à la réduction des coûts;
- les liquidités et l'accès à des ressources en capital et la disponibilité de facilités de crédit;
- les facteurs touchant les clauses restrictives en matière d'emprunts et les fluctuations des taux d'intérêt;
- les risques opérationnels liés au secteur Aérospatiale;
- les facteurs touchant les questions environnementales;
- le renouvellement de conventions collectives;
- la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée;
- les pressions faites sur les dépenses militaires du gouvernement;
- intégration réussie de d'APPH (au sens donné à ce terme ci-après).

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

Héroux-Devtek inc. (la « Société » ou « Héroux-Devtek ») a initialement été constituée le 17 mars 1942 au moyen de lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous le nom de Héroux Machine Parts Limited. Les lettres patentes supplémentaires modifiant notamment les pouvoirs d'emprunt, le nom et le capital-actions de la Société ont été émises le 6 juillet 1943, le 17 août 1947, le 13 mars 1967, le 25 mai 1978 et le 15 décembre 1978. La Société a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 septembre 1982. La Société est désormais assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) qui est entrée en vigueur le 14 février 2011.

Le 26 juin 1985, la Société a fusionné avec 2320-4894 Québec inc., société de gestion constituée par les deux membres de la haute direction de la Société à cette époque, dans le cadre de la vente par Bombardier Inc. de ses actions dans la Société. En juin 2000, la Société a annoncé qu'elle avait mené à bien son offre publique d'achat visant la totalité des actions de Devtek Corporation (« Devtek »), société ouverte dont les actions étaient cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Devtek était un fabricant bien établi de systèmes, d'ensembles et de composants destinés à l'industrie aérospatiale établi à Toronto. Après l'acquisition de Devtek, des statuts de modification ont été déposés le 8 septembre 2000 afin de remplacer la dénomination de la Société par sa dénomination actuelle à compter du 12 juin 2000.

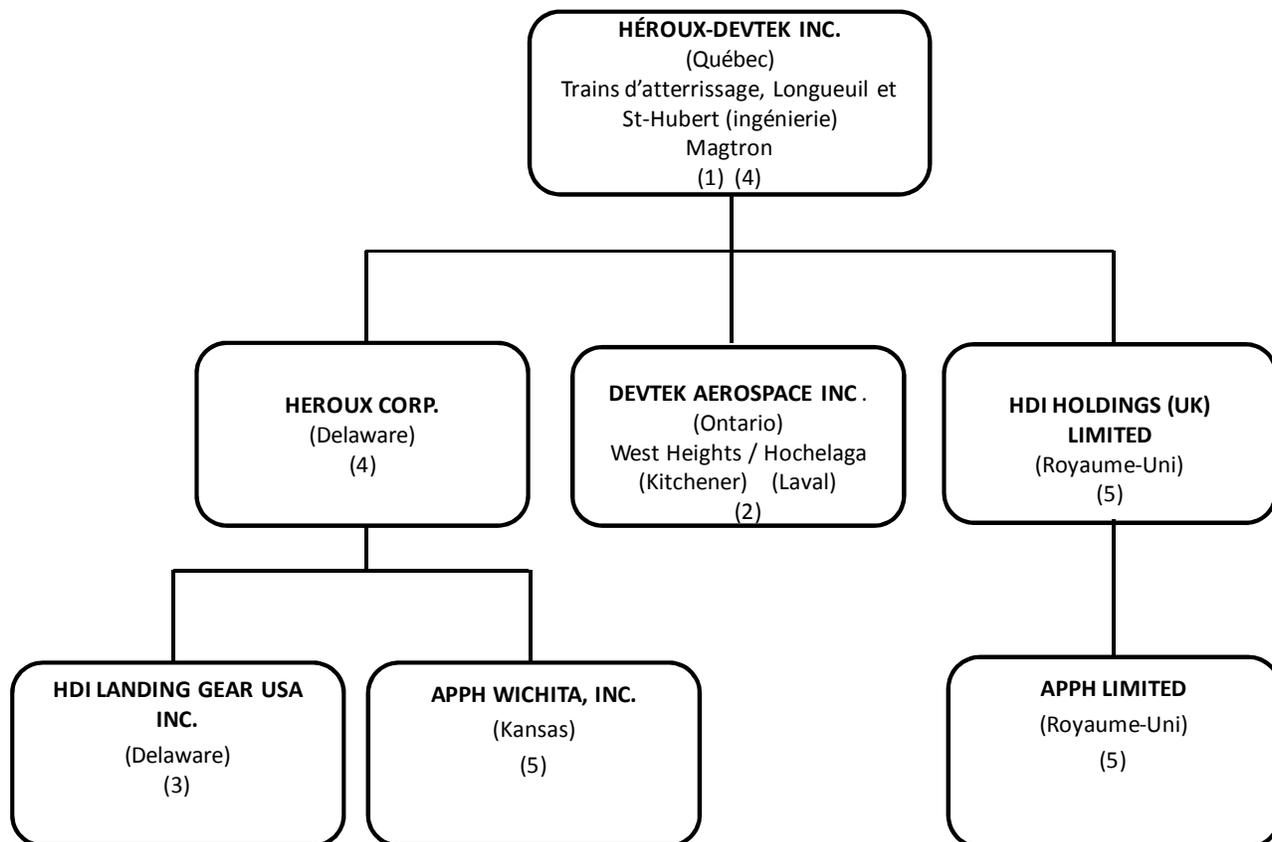
Le 30 mars 2006, Héroux-Devtek Aérostructure inc., filiale en propriété exclusive détenue indirectement par la Société, a été liquidée par absorption dans la Société, et l'ensemble de ses éléments d'actif, y compris les trois usines dont elle avait la propriété, a été transféré à la Société. Les activités qu'exerçaient antérieurement Héroux-Devtek Aérostructure inc. à Dorval, Les Industries C.A.T. inc. à Montréal et Magtron Precision (« Magtron ») à Toronto, ont alors été opérées par la ligne de produits Aérostructure de la Société. Tel qu'il est expliqué ci-après, Les Industries C.A.T. inc. a été fermée en 2010, ses activités ont été incorporées à celles d'autres usines de trains d'atterrissage et l'usine de Dorval a été vendue, dans le cadre du désinvestissement des divisions Aérostructure et Industriels, à PCC (au sens donné à ce terme ci-après) en août 2012.

Le 3 février 2014, la Société a fait l'acquisition de la totalité du capital-actions d'APPH Limited, basée au Royaume-Uni, et d'APPH Wichita, Inc., basée aux États-Unis (collectivement « APPH »), filiales de BBA Aviation Plc. APPH est un fournisseur intégré de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques et d'assemblages destinés aux fabricants d'équipement d'origine (« OEM ») et aux marchés des pièces de rechange. APPH Limited est basée à Runcorn, à Nottingham et à Bolton, au Royaume-Uni et APPH Wichita, Inc. est basée à Wichita, au Kansas.

Le bureau principal et siège social de la Société est situé au 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Est, bureau 658, Longueuil (Québec) J4K 5G4. L'exercice de la Société se termine le 31 mars. À moins d'indication contraire, les termes « Société » et « Héroux-Devtek » employés ci-après font référence à Héroux-Devtek inc. et à ses filiales.

1.2 Filiales et liens intersociétés

L'organigramme suivant présente la structure de la Société et de ses filiales, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, de même que leur territoire de constitution respectif.



- (1) Héroux-Devtek Aérostructure inc. a été liquidée par absorption dans Héroux-Devtek inc. le 30 mars 2006. Les activités qu'exerçaient antérieurement Héroux-Devtek Aérostructure inc. à Dorval, Les Industries C.A.T. inc. (Montréal) et Magtron Precision (Toronto) à cette date sont désormais exercées par la Société.
- (2) Devtek Corporation et Devtek Aerospace Inc. ont été fusionnées le 1^{er} avril 2006 et ont poursuivi leurs activités sous la dénomination Devtek Aerospace Inc.
- (3) HDI Landing Gear USA Inc. a été créée le 22 février 2010 aux fins de l'acquisition des actifs nets d'Eagle Tool & Machine Co., Inc. et de sa filiale All Tools, Inc. (faisant affaire sous le nom de E-2 Precision Products).
- (4) Activités poursuivies après la vente de la quasi-totalité des lignes de produits Aérostructure et Industriels de la Société - se reporter à la sous-rubrique *Activités abandonnées* ci-après.
- (5) HDI Holdings (UK) Limited a été constituée le 28 janvier 2014 aux fins d'acquérir APPH Limited. APPH Limited et APPH Wichita, Inc. ont été acquises par Héroux-Devtek le 3 février 2014.

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Généralités

Héroux-Devtek et ses filiales se spécialisent dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de systèmes et de composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques destinés au marché de l'aérospatiale.

La Société est l'une des plus importantes entreprises de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale et offre aux secteurs commercial et militaire du marché de l'aérospatiale de nouveaux systèmes et composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques de même que des produits et services sur le marché secondaire (y compris des pièces de rechange et des services d'entretien et de réparation). À la suite de l'acquisition d'APPH, la Société est présente sur les marchés européens et nord-américains. Dans le secteur commercial, la Société est présente sur les marchés des gros porteurs commerciaux, des jets d'affaires, des avions régionaux et des hélicoptères. Dans le secteur militaire, la Société fournit des systèmes, des pièces et des services destinés aux avions militaires principalement aux États-Unis et en Europe. Par conséquent, une part importante des ventes de la Société est réalisée auprès d'un nombre limité de clients situés en Europe, aux États-Unis et au Canada.

La Société a son siège social à Longueuil, au Québec, et possède des installations dans le Grand Montréal (Longueuil, Laval et Saint-Hubert), à Kitchener et à Toronto, en Ontario, à Springfield et à Cleveland, en Ohio, à Wichita, au Kansas, ainsi qu'à Bolton, à Runcorn et à Nottingham, au Royaume-Uni. Toutes les installations se consacrent à la fabrication de systèmes et de composants de trains d'atterrissage, à l'exception de l'usine de Toronto (Magtron), qui fabrique des boîtiers électroniques, des échangeurs thermiques et des caissons pour les radars de bord, les systèmes électro-optiques et les commandes d'aéronefs et de l'usine de Bolton (« Bolton »), qui fabrique des produits de filtres à fluides. L'usine de Toronto offre des compétences technologiques en matière de brasage sous vide et de brasage par immersion pour l'assemblage des métaux et est devenue la première installation de brasage sous vide de l'aluminium au Canada à obtenir l'accréditation Nadcap.

2.2 Activités abandonnées

Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité des activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels à Precision Castparts Corporation (« PCC »), société ouverte dont les actions sont cotées au New York Stock Exchange (l'« opération de vente »). L'opération de vente a été finalisée le 31 août 2012 et les actifs nets acquis par PCC comprenaient les sites de fabrication de la ligne de produits Aérostructure de la Société situés à Dorval (Québec), Querétaro (Mexique) et Arlington (Texas), ainsi que le site de fabrication de la ligne de produits Industriels situé à Cincinnati (Ohio) - se reporter à la sous-rubrique 2.3, *Exercice clos le 31 mars 2013 (exercice 2013)* ci-après.

Antérieurement à l'opération de vente, la ligne de produits Aérostructure faisait partie du secteur de l'aérospatiale de la Société, tandis que la ligne de produits Industriels constituait le secteur Industriels. Par conséquent, toutes les activités ayant été vendues sont désormais exclues de l'information sectorielle de la Société. Depuis cette opération de vente, la Société exerce uniquement des activités dans le secteur de l'aérospatiale et est constituée essentiellement de la ligne de produits Trains d'atterrissage et de Magtron et de Bolton.

2.3 Développements survenus au cours des trois derniers exercices

Les événements et les conditions qui suivent ont eu une incidence sur le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices.

Chaque sous-rubrique contient des renseignements à l'égard de l'exercice auquel elle fait référence et ne tient pas compte des événements survenus au cours des exercices subséquents.

Exercice clos le 31 mars 2012 (exercice 2012)

Le 19 avril 2011, la Société a annoncé que ses 335 employés syndiqués de son usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Longueuil avaient voté en faveur d'une convention collective d'une durée de trois ans qui prendra fin le 1^{er} mai 2014.

Le 26 avril 2011, la Société a annoncé la construction d'une nouvelle usine de fabrication dans le parc aérospatial de Querétaro, au Mexique, louée par Heroux Devtek México, S.A. de C.V. de Proyectos Aeroespaciales, S. de R.L. de C.V. La première phase du projet consistait en la construction d'une installation de 47 200 pieds carrés dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie pour la production de composants d'aérostructure. En plus de l'exécution de contrats pour d'autres clients, la production au Mexique portait sur certaines pièces de détails destinées à des avions commerciaux et d'affaires de Bombardier. Le 15 novembre 2011, la Société a procédé à l'inauguration officielle de cette nouvelle usine de fabrication dans le parc aérospatial de Querétaro. Tel qu'il est décrit ailleurs dans la présente notice annuelle, l'usine de Querétaro de la ligne de produits Aérostructure a été vendue à PCC le 31 août 2012.

Le 21 juin 2011, la Société a annoncé que Lockheed Martin Aeronautics Company (« **Lockheed Martin** ») lui avait accordé un contrat de sept ans.

Le 29 novembre 2011, la Société a annoncé que l'avionneur brésilien Embraer avait décerné à la ligne de produits Trains d'atterrissage de la Société le prix ESC 2011 du meilleur fournisseur dans la catégorie Programme de développement. Héroux-Devtek est l'une de huit entreprises à l'échelle mondiale à avoir été honorées dans autant de catégories. La Société avait remporté ce même prix en 2009. Ce prix reconnaît l'excellence de la performance de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Héroux-Devtek en matière de qualité, de flexibilité, de livraison, de soutien à la clientèle et de développement dans le cadre de sa participation aux programmes des jets d'affaires Legacy 450 et 500.

Le 14 décembre 2011, la Société a annoncé que ses 123 employés syndiqués de son usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Laval avaient voté en faveur d'une nouvelle convention collective d'une durée de trois ans qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. L'usine de Laval se spécialise dans la fabrication et l'entretien de composants de petite et moyenne taille utilisés dans les systèmes de trains d'atterrissage et les actionneurs hydrauliques pour commandes de vol.

Au cours de l'été 2012, Héroux-Devtek a achevé la relocalisation de son usine de Cleveland, située dans des immeubles loués se trouvant au 7500 Associate Ave., vers un nouvel immeuble de 60 000 pieds carrés acquis le 14 novembre 2011 et se trouvant au 15900 Foltz Industrial Parkway à Strongsville, en Ohio.

Exercice clos le 31 mars 2013 (exercice 2013)

Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité des activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels à PCC, pour un montant de 297,8 millions de dollars en espèces. Héroux-Devtek a réalisé un produit net en espèces de 234,3 millions de dollars lié à la vente, déduction faite des impôts et des frais de transaction connexes. Les actifs acquis par PCC comprennent les sites de fabrication de la ligne de produits Aérostructure de Héroux-Devtek situés à Dorval (Québec), Querétaro (Mexique) et Arlington (Texas), ainsi que le site de fabrication de la ligne de produits Industriels situé à Cincinnati (Ohio). La clôture de l'opération a eu lieu le 31 août 2012. La Société se concentre désormais sur les occasions de croissance dans son secteur d'activité principal, soit les trains d'atterrissage, et sur ses activités liées à Magtron, tirant parti de sa position de chef de file dans ce secteur.

Le 18 juillet 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu le renouvellement d'un important contrat à long terme avec l'Armée de l'air américaine portant sur l'entretien et la réparation des trains d'atterrissage des appareils C-130, E-3 et KC-135R. Le contrat, d'une durée ferme de quatre ans, s'échelonne jusqu'en août 2016. Selon les prévisions de la Société, la valeur du contrat pourrait atteindre 90 millions de dollars. En vertu des modalités de l'entente, Héroux-Devtek est également responsable de la fabrication et de la livraison des pièces de remplacement pour ces appareils.

Le 24 septembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu une licence de la société The Boeing Company (« **Boeing** ») (pour faire l'entretien et les réparations du train d'atterrissage de l'appareil Chinook H-47 dans près d'une douzaine de pays). La licence permet à Héroux-Devtek d'offrir des services

de fabrication de pièces de rechange et d'effectuer des services de réparation et d'entretien visant le train d'atterrissage de toutes les versions de l'appareil Chinook. L'entente prévoit aussi des options de renouvellement après la période initiale de cinq ans.

Le 19 novembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu un contrat pluriannuel de Boeing pour la fabrication du train d'atterrissage de l'hélicoptère de transport moyen et lourd Chinook H-47. Selon les modalités de l'entente, Héroux-Devtek fabriquera le train d'atterrissage pour l'ensemble des appareils Chinook destinés à l'armée américaine. Les livraisons de trains d'atterrissage ont commencé en mars 2014 et s'échelonnent sur les cinq prochaines années. Les prévisions actuelles à l'égard du programme laissent entrevoir la livraison de 155 appareils à l'armée américaine sur la durée du contrat. Le contrat comprend également des options, que Boeing peut exercer à son appréciation, pour la fabrication du train d'atterrissage d'un maximum de 150 appareils additionnels au cours de cette période. Ce nouveau contrat à long terme est la troisième entente dans le cadre de laquelle Héroux-Devtek participe activement au programme du H-47. La première annonce, en septembre 2009, portait sur la fabrication, l'assemblage, la réalisation d'essais et la livraison du train d'atterrissage des appareils H-47F livrés aux clients à l'extérieur des États-Unis, y compris le modèle que les Forces canadiennes appellent le CH-147. La seconde entente, annoncée en septembre 2012, concernait l'octroi d'une licence permettant à la Société de fabriquer des pièces de rechange et de faire l'entretien et les réparations du train d'atterrissage de toutes les versions du Chinook.

En novembre 2012, la Société a annoncé une distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action. Cette distribution spéciale faisait suite à la vente, par Héroux-Devtek, de la quasi-totalité de ses activités liées aux lignes de produits Aérostructure et Industriels à PCC à la fin du mois d'août 2012. Le 18 décembre 2012, les actionnaires de la Société ont voté en faveur d'une résolution spéciale visant à réduire le montant du capital-actions émis de la Société de 2,70 \$ par action et, par conséquent, la distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action se composait d'une réduction et d'un remboursement du capital de 2,70 \$ par action et d'un dividende spécial en espèces de 2,30 \$ par action. La distribution spéciale en espèces a été versée le 19 décembre 2012.

En mars 2013, la Société a annoncé qu'Industrie Canada lui avait accordé une contribution sous forme de prêt remboursable pouvant atteindre 48,9 millions de dollars. Les fonds servent à soutenir les efforts d'ingénierie de Héroux-Devtek en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies de systèmes complets de train d'atterrissage. L'investissement s'échelonne sur une période de cinq ans et la contribution sera remboursable progressivement à compter du premier anniversaire de la fin de cette période. L'investissement est effectué dans le cadre du programme d'initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense du gouvernement du Canada, qui vise à soutenir des projets de recherche industrielle stratégique et de développement préconcurrentiel dans les secteurs de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité.

Exercice clos le 31 mars 2014 (exercice 2014)

En septembre 2013, la Société a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, HDI Landing Gear USA Inc., a conclu un protocole d'accord avec Boeing pour la fourniture de systèmes complets de train d'atterrissage pour les Boeing 777 et 777X, sous réserve du lancement du programme 777X. Un contrat à long terme a été signé le 18 décembre 2013. Aux termes du contrat à long terme, HDI Landing Gear USA Inc. livrera des systèmes complets de train d'atterrissage, y compris les trains d'atterrissage principaux et avant ainsi que la contrefiche longitudinale du train avant. Le contrat prévoit aussi la fabrication des pièces de rechange qui seront vendues par Boeing. Les livraisons devraient commencer au début de l'année civile 2017 et pourraient s'échelonner jusqu'en 2028 si une option prévue à cet effet est exercée.

En décembre 2013, la Société a été avisée par UTC Aerospace Systems (« UTAS ») de l'intention de cette dernière d'aller en arbitrage à l'égard de l'interprétation d'un engagement de non-concurrence prévu dans une convention entre Goodrich Corporation, membre du groupe UTAS, et Devtek Aerospace Inc. Le différend vise les activités prévues de la Société portant sur la fabrication de pistons en soutien au

contrat à long terme conclu avec Boeing. La Société n'est pas d'accord avec la position d'UTAS et croit fermement qu'elle agit conformément à ses conventions.

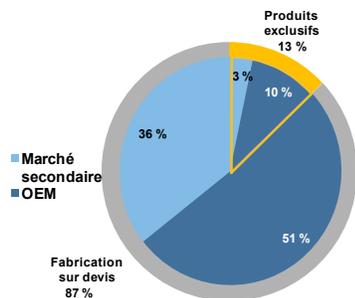
Le 19 décembre 2013, la Société a annoncé que ses 110 employés syndiqués de l'usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Laval ont accepté de prolonger de manière anticipée pour une durée de quatre ans la convention collective actuelle, qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

En janvier 2014, l'effet conjugué des restrictions frappant le budget de la défense aux États-Unis, du maintien des coupes automatiques imposées par le Congrès (*sequestration*) et de la récente paralysie du gouvernement, ont influencé négativement le budget dont dispose l'Armée de l'air américaine pour ses différents programmes et, après avoir annoncé la mise à pied d'environ 40 employés à son usine de Longueuil en novembre 2013, la Société a annoncé des licenciements permanents additionnels touchant environ 55 employés à son usine de Longueuil. Ces licenciements ont été faits dans le but d'optimiser et de regrouper la capacité de production, tout en améliorant davantage la productivité de l'ensemble de l'entreprise. Les licenciements ont commencé en avril 2014 et devraient se prolonger sur une période de 12 mois, après quoi environ 15 travailleurs demeureront sur place. À compter de maintenant, les activités de la Société à Longueuil compteront au total environ 360 employés.

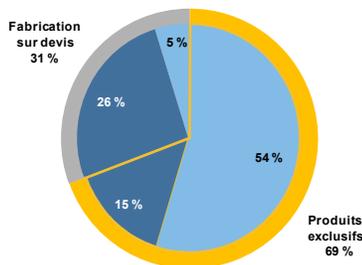
Le 3 février 2014, la Société a annoncé l'acquisition d'APPH, fournisseur intégré de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques et d'assemblages destinés aux fabricants d'équipement d'origine (« OEM ») et aux marchés des pièces de rechange. APPH Limited (dont le siège social est situé à Runcorn, au Royaume-Uni) et APPH Wichita, Inc. (dont le siège social est situé à Wichita, au Kansas) se spécialisent dans la conception, l'ingénierie, la fabrication et le soutien après-vente de trains d'atterrissage et de systèmes et assemblages hydrauliques destinés aux aéronefs civils et militaires à voilure fixe et tournante. Héroux-Devtek a fait l'acquisition de quatre usines situées au Royaume-Uni et d'une autre à Wichita, au Kansas. Ces usines comptent au total environ 400 employés, dont 40 spécialistes œuvrant au sein du service d'ingénierie de conception. Les principaux programmes de conception auxquels participe APPH comprennent notamment les systèmes de trains d'atterrissage des appareils Hawk, Gripen de SAAB, AW101, C27J Spartan et EC175. L'acquisition d'APPH comporte plusieurs avantages stratégiques pour la Société, tout en renforçant la position concurrentielle de la Société à l'échelle mondiale et son statut de fournisseur de premier plan de systèmes de trains d'atterrissage pour les aéronefs de moins de 100 000 livres. L'acquisition élargit la présence géographique de la Société sur le marché européen, fait d'elle un fournisseur de contenu important pour plusieurs autres programmes d'envergure, accroît et diversifie davantage sa clientèle et augmente son exposition à l'attrayant marché des pièces de rechange. APPH procure aussi à Héroux-Devtek une proportion accrue de programmes de produits exclusifs par rapport aux activités de fabrication sur devis.

Sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition sur les ventes de la Société est représentée dans les graphiques qui suivent :

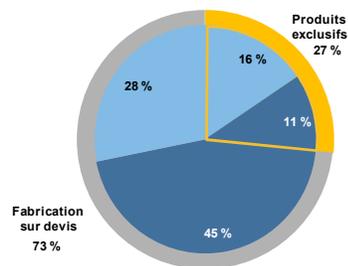
Héroux-Devtek
Revenus totaux de l'exercice 2014 :
257 millions de dollars canadiens⁽¹⁾



APPH
Revenus totaux de
l'exercice 2014 (DDM) :
83 millions de dollars
canadiens⁽²⁾



Sociétés regroupées
Revenus totaux de l'exercice 2014
(DDM) : 340 millions de dollars
canadiens



- (1) Revenus réels de Héroux-Devtek pour les 12 derniers mois pour la période close le 31 mars 2014, à l'exception de l'apport d'APPH
- (2) Revenus totaux d'APPH si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} avril 2013

Le 31 mars 2014, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec un syndicat de prêteurs pour modifier et mettre à jour la facilité de crédit existante (la « facilité »). Aux termes de la convention, la facilité a été prolongée d'une période de trois ans, la nouvelle date d'échéance fixée étant le 16 mars 2019, et le montant autorisé a été porté de 150 millions de dollars à 200 millions de dollars, bien que la facilité puisse être augmentée de 75 millions de dollars de plus si les prêteurs y consentent. La facilité sera affectée au fonds de roulement, aux dépenses en immobilisations et à d'autres fins générales de Héroux-Devtek, y compris des acquisitions, et est garantie par tous les actifs de la Société en plus d'être assujettie à certaines clauses restrictives et garanties et sûretés d'entreprise accordées par les principales filiales de la Société.

Faits récents

Le 29 avril 2014, la Société a annoncé que ses 280 employés syndiqués de l'usine de la ligne de produits Trains d'atterrissage de Longueuil, au Québec, ont voté en faveur d'une convention collective de trois ans qui sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2017. Les travailleurs concernés sont membres de la section locale 1956 d'Unifor. La convention collective de trois ans permettra aux activités de Héroux-Devtek à Longueuil de se consacrer à la mise en œuvre d'initiatives d'optimisation de la Société comme centre d'excellence pour la réparation et l'entretien, le traitement des surfaces et l'assemblage.

Le 5 juin 2014, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention de prise ferme aux fins de l'émission, par voie de prise ferme, de 3 158 000 actions ordinaires de la Société au prix de 11,75 \$ l'action, le produit brut revenant à la Société s'établissant à 37 106 500 \$ (l'« appel public à l'épargne »). Le syndicat de preneurs fermes est dirigé conjointement par Financière Banque Nationale Inc. et Valeurs mobilières TD Inc.

En plus de l'appel public à l'épargne, Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ achèteront, respectivement, 570 212 actions ordinaires et 527 659 actions ordinaires, par voie de placement privé, selon les mêmes modalités que l'appel public à l'épargne, le produit brut total revenant à la Société s'établissant à 12 899 984 \$.

Aux termes de l'appel public à l'épargne, les preneurs fermes se sont également vu accorder une option de surallocation pouvant être exercée en tout ou en partie dans les 30 jours suivant la clôture de l'appel public à l'épargne, et leur permettant d'acquérir au plus 315 000 actions ordinaires supplémentaires auprès de 2945-0228 Québec Inc., société contrôlée par le président et chef de la direction de la Société.

La clôture de l'appel public à l'épargne et des placements privés concomitants devrait avoir lieu vers le 26 juin 2014.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu des activités

Héroux-Devtek se spécialise dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de systèmes et de composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques destinés au marché de l'aérospatiale - se reporter à la sous-rubrique *Activités abandonnées* ci-dessus.

La Société est l'une des plus importantes entreprises de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale et offre aux secteurs commercial et militaire du marché de l'aérospatiale de nouveaux systèmes et composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques de même que des produits et services sur le marché secondaire (y compris des pièces de rechange et des services d'entretien et de réparation). À la suite de l'acquisition d'APPH, la Société est présente sur les marchés européens et nord-américains. Dans le secteur commercial, la Société est présente sur les marchés des gros porteurs commerciaux, des jets d'affaires, des avions régionaux et des hélicoptères. Dans le secteur militaire, la Société fournit des systèmes, des pièces et des services destinés aux avions militaires principalement aux États-Unis et en Europe, à la suite de l'acquisition d'APPH. Par conséquent, une part importante des ventes de la Société est réalisée auprès d'un nombre limité de clients situés en Europe, aux États-Unis et au Canada.

La Société exploite également une usine à Toronto (Magtron) qui fabrique des boîtiers électroniques, des échangeurs thermiques et des caissons pour les radars de bord, les systèmes électro-optiques et les commandes d'aéronefs. Cette usine offre des compétences technologiques en matière de brasage sous vide et de brasage par immersion pour l'assemblage des métaux et est devenue la première installation de brasage sous vide de l'aluminium au Canada à obtenir l'accréditation Nadcap. Elle exploite également une usine à Bolton, au Royaume-Uni, qui fabrique des produits de filtres à fluides.

3.2 Description des segments de marchés

Section Aérospatiale

Le segment de l'Aérospatiale est divisé en deux marchés principaux. Le premier est celui des fabricants d'OEM d'envergure mondiale en aérospatiale, pour lequel la Société fabrique des assemblages de trains d'atterrissage. Le deuxième est celui du marché secondaire de l'industrie aérospatiale, auquel la Société fournit des composants de trains d'atterrissage de remplacement ainsi que des services de réparation et d'entretien de systèmes hydrauliques et de trains d'atterrissage.

Marché des OEM

L'une des caractéristiques principales de l'industrie aérospatiale est l'utilisation de technologies en rapide évolution pour le développement, la conception et la fabrication de systèmes qui respectent les exigences de rendement spécifiques des utilisateurs finaux.

Les sociétés qui exercent des activités dans ce marché sont généralement regroupées en quatre niveaux. Le premier niveau est composé des OEM, soit principalement les avionneurs. Le deuxième niveau est composé des fournisseurs de systèmes qui possèdent les compétences techniques requises pour concevoir des systèmes complets pour les OEM ainsi que les ressources de gestion et la capacité financière requises pour les produire. Les participants des troisième et quatrième niveaux sont les sous-traitants des participants des premier et deuxième niveaux. Bien que les participants du deuxième niveau doivent avoir des compétences semblables à celles des participants du premier niveau mais à une échelle adaptée à des sous-systèmes (comme des systèmes complets d'actionnement et de verrouillage de trains d'atterrissage pour les avions), les participants du troisième niveau n'ont pas à concevoir les pièces d'un système et fabriquent plutôt des ensembles ou des composants qui requièrent des compétences ou des technologies

particulières ou qui peuvent demander le développement de nouveaux procédés de fabrication. Les sociétés du quatrième niveau fabriquent des composants moins sophistiqués en utilisant les méthodes de fabrication conventionnelles. La Société est active principalement dans les deuxième et troisième niveaux.

Des normes d'assurance de la qualité strictes sont établies par les gouvernements et les principaux donneurs d'ordres. Ces normes sont imposées par contrat d'un niveau de sous-traitant à l'autre et constituent l'une des principales barrières à l'entrée aux deuxième et troisième niveaux. Une bonne gestion de la qualité est l'une des conditions de rentabilité de ces niveaux.

Les donneurs d'ordres font affaire avec des sous-traitants choisis qui sont spécialistes tant en conception, en fabrication qu'en procédés, afin de pouvoir fabriquer les sous-systèmes et composants cruciaux. Ces sous-traitants sont plus nombreux et de taille plus petite que les donneurs d'ordres et, selon le niveau, sont spécialisés dans la conception de produits ou peuvent utiliser, de façon uniforme, certaines technologies ou certains procédés de fabrication.

Un nouveau modèle d'avion qui aura du succès sera généralement en production pour une période pouvant aller de 15 ans à 20 ans et même plus. Il est inhabituel pour les OEM de mettre fin à leur entente contractuelle avec les sous-traitants au cours de la production d'un nouvel appareil lorsque les sous-traitants en question ont grandement contribué à la première phase du programme. Par conséquent, dans la mesure où ils demeurent compétitifs et qu'ils livrent à temps des produits de qualité, les sous-traitants comme la Société sont généralement en bonne position pour fournir les composants aux OEM pendant toute la durée du programme de production de l'appareil.

Les principaux avionneurs délaissent de plus en plus la fabrication à l'interne pour concentrer leurs efforts sur la commercialisation, la conception, l'assemblage et le service. Cette tendance a déplacé une partie importante des activités de fabrication vers les entreprises du deuxième niveau qui doivent maintenant se spécialiser dans l'intégration de systèmes complets. Les fabricants de trains d'atterrissage, par exemple, doivent maintenant fournir non seulement des trains d'atterrissage mais aussi tous les systèmes connexes comme les mécanismes de direction et de contrôle, allant des roues, des freins et des pneus à l'habitacle.

Par le passé, les OEM du secteur aérospatial ont été touchés par les cycles économiques et ont, par conséquent, été victimes de fluctuations importantes.

Marché secondaire de l'industrie aérospatiale

Le marché secondaire de l'aviation consiste principalement en la fourniture de pièces de rechange et la réparation et l'entretien d'avions commerciaux et militaires. Comme le marché des États-Unis constitue le plus important marché de l'aviation au monde, les activités de la Société auprès du marché secondaire sont principalement concentrées dans ce marché géographique. Les Américains exploitent aussi la plus grande flotte d'avions militaires du monde.

La flotte américaine d'avions est entretenue par diverses entreprises d'entretien, de réparation et de révision (le « **concept MRO** ») qui incluent des lignes aériennes, des OEM et des entreprises de réparation militaires ou indépendantes comme la Société. Les entreprises d'entretien, de réparation et de révision qui entretiennent la flotte américaine d'avions vont donc de la petite entreprise indépendante de réparation aux grandes lignes aériennes et aux grands OEM.

L'acquisition d'APPH permet une exposition accrue aux activités liées aux pièces de rechange du marché européen.

Les normes et les méthodes d'entretien des avions commerciaux sont réglementées aux États-Unis par la Federal Aviation Administration (« **FAA** »), au Canada, par Transport Canada et en Europe, par la European Aviation Safety Agency (« **EASA** »). La FAA, Transport Canada et l'EASA s'assurent que les

appareils volant aux États-Unis, au Canada et en Europe, respectivement, sont en état de navigabilité et qu'ils sont entretenus par des entreprises de réparation agréées et par du personnel compétent ayant l'expérience et les qualifications requises et disposant de l'équipement nécessaire.

3.3 Décentralisation des activités

La Société est spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication, la réparation, l'entretien et la révision de trains d'atterrissage, d'actionneurs hydrauliques des commandes de vol et de composants résistants aux cassures des avions. Dans le cadre de ces activités, la Société emploie 1 392 personnes et exploite 13 installations, soit à Longueuil (deux usines à Longueuil et un laboratoire d'ingénierie et d'essais à Saint-Hubert) ainsi qu'à Laval, au Québec, à Kitchener et à Toronto, en Ontario, à Springfield et à Cleveland, en Ohio, à Wichita, au Kansas, ainsi qu'à Bolton, à Runcorn (deux usines) et à Nottingham, au Royaume-Uni.

L'entretien et la remise à neuf des trains d'atterrissage de la flotte d'avions de l'Armée de l'air américaine représentent désormais une partie moins importante des activités de la Société principalement en raison du début de l'exploitation de son programme de conception, de l'acquisition d'APPH et de nombreux nouveaux contrats militaires et commerciaux, notamment le contrat B-777 conclu avec Boeing. Par conséquent, la Société fabrique des systèmes de trains d'atterrissage et des systèmes hydrauliques, des sous-ensembles et des composants connexes pour une large gamme d'aéronefs.

Au fil des ans, la Société a voulu donner un mandat précis à chacune de ses unités d'exploitation, les activités de direction étant toujours centralisées au siège social situé à Longueuil. Le siège social de la Société, composé de 16 employés, est chargé de la gestion et/ou de l'encadrement des activités commerciales générales de ses unités d'exploitation. Il procure de précieux services de supervision et d'ordre administratif ainsi qu'un encadrement au personnel de direction clé des diverses unités d'exploitation. Le siège social participe également aux décisions importantes portant sur la croissance des affaires, y compris les objectifs stratégiques et les objectifs à long terme pour la Société, les questions de réglementation, l'audit interne et les exigences de communication de l'information au public.

La structure de la Société repose sur des centres d'excellence, et est fondée sur l'expertise fondamentale de l'unité d'exploitation dans le cadre d'une stratégie de production à l'échelle mondiale afin de maximiser l'efficacité des activités. La direction générale de la ligne de produits Trains d'atterrissage, ainsi que la conception, l'ingénierie, et les ventes et les activités de commercialisation sont centralisées à Longueuil et appuient l'ensemble des unités d'exploitation. La nature complémentaire de ces usines et leur direction intégrée devraient, selon la direction, permettre à la Société de participer aux programmes du plus haut calibre et d'améliorer leur efficacité tout en accroissant leur rentabilité et leur compétitivité.

La spécialisation de chaque unité d'exploitation est la suivante :

St-Hubert	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour l'expertise en matière d'ingénierie de conception et technique, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie
Longueuil	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien ainsi que pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Kitchener	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Laval	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication et l'assemblage des actionneurs et la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Springfield	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Cleveland	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage

Runcorn ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien, pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage ainsi que pour l'ingénierie de conception
Nottingham ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Wichita ⁽¹⁾	Kansas (États-Unis)	Réparation et entretien ainsi que fabrication de systèmes hydrauliques et de composants
Bolton ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Centre d'excellence pour la conception, la fabrication, l'assemblage et l'essai d'applications de filtration de fluides
Toronto (Magtron)	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour les systèmes électroniques, les échangeurs de chaleur et les cabinets

(1) Acquis le 3 février 2014 dans le cadre de l'acquisition d'APPH (se reporter à la section 2.3 ci-dessus).

La Société a également développé une expertise en matière d'ingénierie de conception et technique grâce à son équipe d'environ 120 employés dédiés aux activités de conception. L'équipe de conception travaille dans le bureau d'études situé à Saint-Hubert et à l'usine de Runcorn, au Royaume-Uni. Cette équipe de conception utilise divers logiciels pour la modélisation, sa conception et l'ébauche ainsi que pour l'analyse des éléments finis et l'analyse dynamique. Elle est également soutenue par les installations d'essai qui sont composées, notamment, de tours de largage et d'équipement d'essai en environnement et d'essai de fatigue.

L'usine de Magtron est un fournisseur de composants et d'assemblages de précision pour les industries de la défense et de l'aérospatiale. L'utilisation de ses technologies de jointage de métaux lui permet également de fabriquer des boîtiers pour systèmes électroniques, des échangeurs de chaleur et des cabinets pour des systèmes de radar aéroporté, des systèmes électro-optiques et des commandes moteurs des avions. Les ensembles électromécaniques comprennent les diviseurs de puissance utilisés dans les systèmes de radar naval ou encore les interfaces spatiales permettant de manœuvrer et de retirer les charges utiles dans l'espace. Cette usine est située à Toronto, en Ontario, et elle compte 52 employés.

Le tableau qui suit contient une description des postes de direction, l'emplacement des usines et d'autres renseignements portant sur la direction de la Société, au 31 mars 2014.

HÉROUX-DEVTEK INC.	Direction		
Complexe Saint-Charles Bureau 658 - Tour Est 1111, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4 Tél. : 450-679-3330 Télec. : 450-679-3666	RÉAL RAYMOND Président du conseil	STÉPHANE ARSENEAULT⁽¹⁾ Chef de la direction financière	MICHEL ROBILLARD Vice-président, contrôleur corporatif
	GILLES LABBÉ Président et chef de la direction	RÉMY LANGELIER Directeur, Développement des affaires	GILBERT GUÉRIN Directeur corporatif, Ressources humaines
	RÉAL BÉLANGER⁽²⁾ Vice-président exécutif, Développement des affaires et projets spéciaux	FANNY D'AMBROISE⁽³⁾ Directrice, Vérification interne et conformité	DOMINIC BOLDUC Directeur, Fiscalité et affaires corporatives
TRAINS D'ATTERRISSAGE			
MARTIN BRASSARD Vice-président et directeur général			
Gaétan Roy Vice-président, directeur de l'usine de Longueuil LONGUEUIL 755, rue Thurber Longueuil (Québec) Canada J4H 3N2 Tél. : 450-679-5454 Télec. : 450-679-4554	Jack Curley⁽⁴⁾ Vice-président RÉGION DU CENTRE (Kitchener, Springfield et Cleveland)		Dominique Dallaire Directeur d'usine LAVAL 3675, boul. Industriel Laval (Québec) Canada H7L 4S3 Tél. : 450-629-3454 Télec. : 450-629-5682
	Michael Meshay Directeur général APPH LIMITED et APPH WICHITA, INC. 8 Pembroke Court, Manor Park, Runcorn, Cheshire, Angleterre, WA7 1TG Tél. : +44 (0) 1928 530505 Télec. : +44 (0) 1928 579454		Nagi Homsy Vice-président, Ingénierie INGÉNIERIE 4925, chemin de la Savane Saint-Hubert (Québec) Canada J4K 5G7 Tél. : 450-550-2020 Télec. : 450-550-2022
Usine de Toronto (Magtron)			
	Frédéric Gagné⁽⁴⁾ Directeur d'usine TORONTO 1480 Birchmount Rd Toronto (Ontario) Canada M1P 2E3 Tél. : 416-757-2366 Télec. : 416-752-4838		
<p>(1) M. Stéphane Arsenault a été nommé chef de la direction financière de la Société avec prise d'effet le 5 septembre 2013. Précédemment, M. Arsenault était chef de la direction financière adjoint et vice-président, Contrôle et technologie de l'information.</p> <p>(2) M. Réal Bélanger, précédemment chef de la direction financière de la Société, a été nommé vice-président exécutif, Développement des affaires et projets spéciaux à la suite de la nomination de M. Arsenault.</p> <p>(3) M^{me} D'Ambroise a été nommée directrice, Vérification interne et conformité de la Société avec prise d'effet le 26 août 2013.</p> <p>(4) En avril 2013, M. Jack Curley a été nommé vice-président, région du Centre de Landing Gear et M. Frédéric Gagné a été nommé directeur d'usine pour l'usine de Springfield.</p>			

Immeubles

La Société compte 14 usines, dont sept sont situées au Canada, quatre au Royaume-Uni et trois aux États-Unis. Le tableau qui suit décrit brièvement les caractéristiques de chacune des usines :

Emplacement	Taille	Utilisation	État
Longueuil (Québec)	8 956 pi ²	Siège social, chargé de toutes les décisions financières et des décisions importantes portant sur la croissance des affaires	Locataire
Longueuil (Québec) (2 usines)	191 400 pi ²	Réparation et entretien ainsi que finition et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire
Saint-Hubert (Québec)	28 000 pi ²	Services techniques fournissant une expertise en matière technique, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie	Propriétaire
Laval (Québec)	45 000 pi ²	Fabrication et assemblage des actionneurs et fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille	Propriétaire
Kitchener (Ontario)	99 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne et grande taille	Propriétaire
Springfield (Ohio)	105 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne et grande taille	Propriétaire
Cleveland (Ohio)	60 000 pi ²	Finition et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire
Toronto (Ontario) (Magtron)	36 000 pi ²	Fabrication de systèmes électroniques, d'échangeurs de chaleur et de cabinets	Locataire
Runcorn (Royaume-Uni) ⁽¹⁾ (2 usines)	90 000 pi ²	Réparation et entretien, finition et assemblage de trains d'atterrissage et ingénierie de conception	Locataire
Nottingham (Royaume-Uni) ⁽¹⁾	48 000 pi ²	Fabrication de composants de petite à moyenne taille de trains d'atterrissage	Propriétaire
Bolton (Royaume-Uni) ⁽¹⁾	15 000 pi ²	Conception, fabrication, assemblage de filtres et essai d'applications de filtration de fluides	Locataire
Wichita (Kansas) ⁽¹⁾	63 000 pi ²	Réparation et entretien et fabrication de systèmes hydrauliques et de composants	Propriétaire

⁽¹⁾ Acquis le 3 février 2014 dans le cadre de l'acquisition d'APPH (se reporter à la section 2.3 ci-dessus).

La Société a fait l'acquisition d'un terrain d'environ 11,5 acres à Cambridge, en Ontario, le 23 avril 2014. La Société utilisera ce terrain dans le cadre de l'expansion future.

Concurrence

Les marchés dans lesquels la Société est active sont caractérisés par une forte concurrence à l'égard des prix, des délais de livraison et de la qualité des produits et des services.

La Société se classe troisième à l'échelle internationale sur le marché de la fabrication de trains d'atterrissage de même que sur le marché de la réparation et de l'entretien de trains d'atterrissage et de servomécanismes. Elle est également l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de réparation et d'entretien de trains d'atterrissage d'avions militaires. Les principaux concurrents de Héroux-Devtek sont Messier-Dowty, UTAS et Liebherr.

La direction est d'avis que la Société présente un certain nombre d'avantages par rapport à ses concurrents, comme la souplesse et le caractère économique de sa structure administrative, la qualité reconnue et la renommée de ses produits et services, sa présence internationale (Amérique du Nord et Europe) et son solide bureau d'études.

Approche en matière de marketing

La majeure partie des affaires de la Société proviennent des avionneurs ou des fournisseurs de systèmes du deuxième niveau. Un des facteurs clés de réussite consiste à participer au développement d'un nouveau programme dès ses débuts. Sur le marché des trains d'atterrissage, cette participation commence dès l'étape de la conception, ce qui permet à la Société de participer au développement de nouveaux programmes à titre de partenaire partageant les risques.

La Société peut créer des occasions de vente en maintenant des relations continues avec sa clientèle, en recueillant de l'information commerciale et en assistant à divers salons professionnels et conférences d'exploitants.

Clientèle

La Société offre des produits et des services à un vaste éventail de clients dans les différents marchés dans lesquels elle exerce des activités, principalement les OEM et les fournisseurs de systèmes du deuxième niveau. L'acquisition d'APPH a augmenté considérablement le nombre de nouveaux clients de la Société. Elle compte parmi ses clients commerciaux Airbus Helicopter⁽¹⁾, Augusta-Westland⁽¹⁾, BAE Systems⁽¹⁾, Bell Helicopter Textron, Boeing, Bombardier Aéronautique, Dassault Aviation, Embraer, Lockheed Martin, Messier-Bugatti-Dowty, Northrop-Grumman, Saab⁽¹⁾, Sikorsky, The Triumph Group et UTAS. Dans le secteur militaire, la Société compte parmi ses clients l'Armée de l'air américaine, la U.S. Navy, l'Aviation canadienne et des pays membres de l'OTAN.

⁽¹⁾ Nouveaux clients à la suite de l'acquisition d'APPH

Principaux clients

Les principaux clients de Héroux-Devtek sont le département de la Défense des États-Unis et UTAS. Au cours de l'exercice 2014, environ 37 % des ventes totales de la Société ont été réalisées auprès de ces principaux clients. Les principaux clients sont les clients représentant 10 % ou plus des ventes de la Société. Aucun autre client n'a représenté plus de 10 % des ventes consolidées de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ont été engagés principalement dans le cadre des activités liées aux trains d'atterrissage. Ces frais se rapportent habituellement à des contrats de développement précis et, par conséquent, sont inclus dans les coûts de ces contrats. La Société s'attend à investir environ 5 % de ses ventes totales en recherche et développement dans les années à venir.

3.4 Ressources humaines

Le tableau qui suit indique le nombre total d'employés de la Société aux 31 mars 2014 et 2013.

<u>Ligne de produits / Siège social</u>	<u>Nombre d'employés aux 31 mars</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Trains d'atterrissage	1 307 ⁽¹⁾	979
Bolton, Royaume-Uni (filtres)	17 ⁽²⁾	-
Toronto (Magtron)	52	64
Siège social	16	15
Total	1 392	1 058

- (1) Comprend 378 nouveaux employés à la suite de l'acquisition d'APPH (se reporter à la section 2.3 ci-dessus).
- (2) Nouveaux employés à la suite de l'acquisition d'APPH (se reporter à la section 2.3 ci-dessus)

3.5 Questions d'ordre environnemental

Les activités de la Société sont assujetties aux lois et aux règlements environnementaux relatifs aux risques pour la santé humaine et l'environnement. La Société croit se conformer, pour l'essentiel, à l'ensemble des lois et des règlements environnementaux applicables. Certains cas de non-conformité constatés lors de vérifications environnementales ont été ou sont en train d'être corrigés. Ces cas ont été déclarés, au besoin, aux autorités gouvernementales. Dans tous les cas, des mesures correctives ont été étudiées et des solutions sont mises au point. Une politique en matière d'environnement a été mise en place au sein de la Société et un système de gestion de l'environnement a été établi.

Dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, la Société a retenu les services de vérificateurs environnementaux externes pour effectuer une vérification de conformité environnementale tous les trois ans dans l'ensemble de ses usines de fabrication. Les dernières vérifications de conformité environnementale ont eu lieu au cours de l'exercice 2012. Aucun des cas de non-conformité ne représentait un risque inhabituel pour l'exploitation de la Société. Une seule usine de fabrication de la Société était considérée comme comportant un risque plus élevé, principalement en raison de la nature de ses activités, qui comprennent divers procédés de dépôts électrolytiques et processus chimiques, et de son emplacement actuel dans une zone résidentielle. La direction de la Société est d'avis qu'elle a pris toutes les mesures appropriées afin de maintenir le risque à un niveau acceptable. De nouvelles vérifications de conformité environnementale seront effectuées pendant l'exercice 2015. Les vérifications comprendront les nouvelles usines d'APPH.

La Société procède, au besoin, à des opérations continues de réparation et de remplacement d'équipement afin de moderniser l'installation et de réduire les risques de contamination.

La Société est également assujettie à plusieurs lois et règlements environnementaux, particulièrement en ce qui a trait aux divers produits chimiques qu'elle utilise dans le cadre de ses procédés. Toute modification de cette réglementation pourrait nécessiter des dépenses en immobilisations supplémentaires en équipement et en installations.

La Société ne prévoit pas encourir de dépenses en dehors du cours normal de ses activités afin de se conformer aux exigences et normes en matière d'environnement.

3.6 Facteurs de risque

La Société exploite ses activités dans des secteurs de marché comportant plusieurs facteurs de risque et incertitudes. Les risques décrits ci-dessous pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et ils ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. Des risques supplémentaires et des incertitudes qui ne sont pas connus de la Société ou que, à l'heure actuelle, la Société considère comme étant sans importance pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses activités. Pour connaître les autres risques et incertitudes auxquels fait face la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « *Risques et incertitudes* » de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (déposée sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com), laquelle rubrique est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle et en fait partie intégrante.

Risques associés aux activités commerciales

Les activités poursuivies par la Société sont soumises à des risques opérationnels, notamment la concurrence d'autres entreprises, le rendement des fournisseurs clés, les garanties relatives au rendement des produits, particulièrement pour les produits exclusifs et les contrats de vente

d'envergure, les risques liés à la réglementation, l'intégration fructueuse des nouvelles acquisitions, la dépendance envers le personnel clé et les systèmes d'information, lesquels représentent tous des facteurs susceptibles d'entraver la capacité de la Société à respecter ses obligations.

Toutefois, à la lumière des risques opérationnels susmentionnés, la Société a instauré diverses stratégies et mesures de contrôle visant à réduire leur incidence sur son exploitation. Celles-ci comprennent :

- des processus visant à garantir le déroulement approprié des approbations de soumissions, de la planification et de la réalisation de projets, et l'application de normes de qualité à toutes les étapes de la conception d'un nouveau produit, des réalisations d'après dessin et des travaux d'assemblage, de réparation et d'entretien. Ceci inclut l'évaluation de la capacité à atteindre les objectifs en matière de ventes (contrats à prix fermes, clauses d'indexation, etc.) et de coût des produits de même qu'à conclure des ententes à long terme avec ses principaux fournisseurs et à instaurer des processus de soumissions concurrentielles;
- des mesures appropriées de gestion des flux de trésorerie en ayant recours aux avances de clients, dans certains cas, et aux opérations de couverture de change.

La Société est exposée aux risques de litiges dans le cours normal de ses activités de la part d'employés, de clients, de fournisseurs, de concurrents, d'actionnaires, d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties qui peuvent prendre la forme d'actions privées, de recours collectifs, de procédures administratives, de mesures réglementaires ou d'autres procédures. Il est difficile d'anticiper ou de quantifier l'issue d'un litige. Les demandeurs dans ces types de poursuites ou de réclamations peuvent chercher à obtenir des montants très importants ou indéterminés, et l'ampleur de la perte éventuelle dans le cadre de ces poursuites ou réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes de temps. Peu importe le résultat, un litige peut entraîner des coûts importants pour la Société. En outre, un litige pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction des activités quotidiennes de la Société.

Risques associés aux contrats

Bien que la Société ait diversifié sa clientèle au cours des dernières années, le volume des affaires que lui procurent certains clients demeure important. Toute détérioration marquée de la situation financière de ces clients ou la perte par la Société de certaines commandes provenant de ces clients pourrait avoir un effet défavorable sur ses résultats. Il existe également des risques particuliers liés à la capacité de la Société d'exécuter et de signer certains contrats à long terme visant la Société et ses filiales, y compris des risques liés à l'expansion de l'actuel réseau d'installations de la Société ainsi qu'à la capacité de la Société de mener à bien les investissements requis dans des équipements à la fine pointe de la technologie pour la fabrication de composants et l'assemblage de systèmes, dans chaque cas en temps opportun et dans le respect des budgets alloués. Se reporter à la rubrique « Poursuites ».

Risques associés à l'acquisition d'APPH

L'acquisition par la Société d'APPH était importante et la Société ne parviendra pas nécessairement à intégrer et à regrouper avec succès les activités, le personnel et la technologie d'APPH avec ses activités en place. Si la gestion de l'intégration par la direction n'est pas une réussite, la Société pourrait ne pas concrétiser les occasions de croissance que cette acquisition devrait créer. Même si la Société est en mesure d'intégrer avec succès les activités d'APPH, cette intégration ne permettra pas nécessairement de réaliser tous les avantages que l'on prévoit actuellement tirer des occasions de croissance, que ce soit dans le délai prévu ou dans l'absolu. L'intégration avec APPH peut également imposer d'importantes contraintes à la direction. Rien ne garantit que l'acquisition d'APPH permettra d'améliorer les résultats d'exploitation.

Risques associés aux matières premières

Dans le cadre de ses activités de fabrication et de distribution, la Société se procure diverses matières et divers composants, de même que des services externes, principalement en Amérique du Nord. Parmi les principaux articles qu'elle se procure se trouvent des pièces forgées et différents métaux. En ce qui concerne les matières brutes, la Société achète principalement de l'aluminium, de l'acier et du titane. La capacité des fournisseurs de respecter les critères en matière de rendement, de qualité et de délais de livraison est extrêmement importante. Même si la Société s'approvisionne souvent auprès d'un nombre limité de sources, elle a été en mesure d'éviter les pénuries importantes jusqu'à maintenant.

Bien qu'elle ait été plutôt stable au cours des dernières années, la volatilité du coût des matières premières dans le marché mondial en général pourrait avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

La Société achète des quantités importantes d'acier auprès de plusieurs forges. Dans la plupart des cas, les forges sont propriétaires des matrices tandis que la Société est propriétaire de droits exclusifs d'utilisation de ces matrices.

Selon les conditions du marché, les livraisons des forges peuvent être en retard, ce qui peut nuire à la capacité de la Société de livrer à temps les pièces finies. Dans le cadre du processus de planification de la Société, plusieurs mesures ont été prises pour limiter ce risque et, jusqu'à maintenant, la Société a été en mesure d'atténuer les effets de ces retards sur les livraisons.

Risques associés aux activités et aux ventes à l'étranger

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, 71 % des ventes de la Société (comparativement à 69 % pour l'exercice précédent) ont été réalisées à l'extérieur du Canada, dont 62 % aux États-Unis. Par conséquent, la majorité des ventes réalisées à l'extérieur du Canada le sont en dollars américains. La direction a utilisé des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés au taux de change américain.

Au 31 mars 2014, la Société était partie à des contrats de change à terme totalisant 127,4 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,0628 (dollar canadien par rapport au dollar américain, « \$ CA/\$ US ») (123,5 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,0325 \$ CA/\$ US au 31 mars 2013), la majorité de ces contrats échéant au cours des deux prochains exercices.

Les tableaux qui suivent présentent la distribution des ventes tirées des activités poursuivies, par pays d'origine et par pays destinataire, au cours des périodes indiquées.

Origine des ventes :	Exercices clos les 31 mars		
	(%)		
	2014 ⁽¹⁾	2013	2012
Canada	77	82	80
États-Unis	18	18	20
Royaume-Uni	5	-	-
Total :	100	100	100

Destination des ventes :	Exercices clos les 31 mars		
	(%)		
	2014 ⁽¹⁾	2013	2012
Canada	29	31	27
États-Unis	62	64	69
Autres pays	9	5	4
Total :	100	100	100

⁽¹⁾ Comprend les ventes découlant de l'acquisition d'APPH (se reporter à la section 2.3 ci-dessus) du 3 février 2014 au 31 mars 2014.

Distribution des ventes entre les segments de la Société

Le tableau suivant indique les segments d'activité de la Société pour les périodes indiquées, y compris les activités abandonnées :

	Exercices clos les 31 mars		
	(en milliers de dollars)		
	2014 ⁽¹⁾	2013	2012
Secteur Aérospatiale			
Ligne de produits de trains d'atterrissage	263 506	247 451	242 283
Autres produits	8 528	50 528	103 088
Sous-total	272 034	297 979	345 371
Secteur Industriels			
Composantes de turbines à gaz	-	5 425	14 748
Composantes de turbines éoliennes	-	-	359
Autres produits industriels	-	11 699	19 858
Sous-total	-	17 124	34 965
Total	272 034	315 103	380 336

⁽¹⁾ Comprend les ventes découlant de l'acquisition d'APPH (se reporter à la section 2.3 ci-dessus) du 3 février 2014 au 31 mars 2014.

Comme il a été indiqué ci-dessus, depuis l'opération de vente, la Société exerce uniquement ses activités dans le secteur de l'aérospatiale et est constituée essentiellement de la ligne de produits Trains d'atterrissage et des activités de Magtron et de Bolton.

	Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)		
	2014 ⁽¹⁾	2013	2012
Activités poursuivies	272 034	257 022	253 521
Activités abandonnées	-	58 081	126 815
Total	272 034	315 103	380 336

⁽¹⁾ Comprend les ventes découlant de l'acquisition d'APPH (se reporter à la section 2.3 ci-dessus) du 3 février 2014 au 31 mars 2014.

Pour l'exercice 2014, les ventes liées au secteur militaire provenant des activités poursuivies ont représenté 55 % (57 % pour l'exercice 2013 et 63 % pour l'exercice 2012) des ventes consolidées totales de la Société.

RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES

La Société a déclaré en novembre 2012, et versé le 19 décembre 2012 aux actionnaires inscrits le 20 novembre 2012, une distribution spéciale en espèces de 5,00 \$ par action ordinaire. Celle-ci se composait d'une réduction et d'un remboursement du capital émis de 2,70 \$ par action ordinaire et d'un dividende spécial en espèces de 2,30 \$ par action ordinaire.

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun dividende sur ses actions privilégiées de premier rang et ses actions privilégiées de second rang, et elle n'a pas l'intention d'en verser sur l'un ou l'autre de ses titres dans un avenir prochain.

Sous réserve des droits des porteurs d'actions d'autres catégories ou séries particulières ayant priorité sur les actions ordinaires, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir tous les dividendes déclarés par la Société. Les actions privilégiées de premier rang et les actions privilégiées de second rang auront priorité sur les actions ordinaires, et les actions privilégiées de premier rang auront priorité sur les actions privilégiées de second rang en ce qui a trait au versement de dividendes.

RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société comporte un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 31 620 482 actions étaient en circulation au 31 mars 2014 et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang (collectivement, les « actions privilégiées »), dont aucune n'était en circulation au 31 mars 2014.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, en une ou plusieurs séries, comme peut le déterminer le conseil d'administration de la Société. À leur émission, les actions privilégiées auront priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement du capital. Les actions privilégiées de second rang auront un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), les porteurs des

actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni d'y assister ou d'y voter.

Actions ordinaires

Sous réserve des droits, avantages, restrictions et conditions applicables aux actions privilégiées en tant que catégorie, les actions ordinaires confèrent à leur porteurs les droits suivants : (i) un droit de vote par action ordinaire détenue, qui pourra être exercé lors de la tenue d'un vote des actionnaires, (ii) le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société autre que les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et (iii) le droit au partage proportionnel du reliquat des actifs de la Société au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « HRX ». Le tableau qui suit indique la fourchette des prix à la clôture du marché sur la TSX et le volume sur la TSX des actions négociées sur une base mensuelle pour chacun des mois du dernier exercice clos :

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
2013			
Avril	8,25	7,23	669 569
Mai	8,08	7,23	893 372
Juin	8,59	7,77	698 769
Juillet	8,75	8,23	308 818
Août	8,65	8,00	493 431
Septembre	9,46	8,02	757 819
Octobre	9,63	9,25	1 211 937
Novembre	10,91	8,67	2 322 382
Décembre	11,29	10,85	818 324
2014			
Janvier	11,00	10,46	827 743
Février	11,95	11,36	1 051 542
Mars	11,44	10,41	341 190

Placements antérieurs

Pour plus de renseignements sur les placements antérieurs au cours de l'exercice 2014 de chacune des catégories de titres non inscrits, prière de se reporter à la rubrique « **Capital émis, régime d'options sur actions et régime d'achat d'actions** » dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 qui figure sur le site Web de la Société, à l'adresse www.herouxdevtek.com ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

RUBRIQUE 7 : ACTIONS ENTIÉRCÉES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

À la connaissance de la Société, aucun des titres de la Société n'est actuellement entiercé.

Aux termes d'une convention des actionnaires conclue entre Gilles Labbé, 2635-6246 Québec inc., la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») (collectivement, les « actionnaires ») et la Société, en date du 29 août 1989, telle que modifiée le 7 décembre 1994 par convention supplémentaire

entre les actionnaires, 2945-0228 Québec inc. (société détenue en propriété exclusive par Gilles Labbé) et la Société (la « **convention des actionnaires** »), les actionnaires bénéficient de droits de premier refus entre eux. Nonobstant certaines exceptions spécifiques, dans le cadre du droit de premier refus, tant que la participation de la caisse dans la Société n'est pas inférieure à 10 %, tout actionnaire ayant l'intention (i) d'accepter une offre d'achat de ses actions de la part d'un tiers; (ii) d'offrir de vendre ses actions à un tiers, ou (iii) de solliciter des initiateurs éventuels pour acheter ses actions doit, à priori et aux termes des mêmes modalités, offrir ses actions aux autres actionnaires. La Société a octroyé des droits de préemption en faveur des actionnaires. La convention des actionnaires prévoit également que les parties doivent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions afin qu'un certain nombre de candidats de la Caisse (nombre qui est tributaire de la participation de la Caisse dans le capital-actions de la Société et qui, en aucun temps, ne peut être inférieur à un) soient élus au conseil d'administration de la Société. En outre, la convention des actionnaires prévoit que l'approbation des actionnaires sera requise pour certaines décisions de la Société portant entre autres sur des modifications relatives à la nature des activités de la Société, aux statuts constitutifs de la Société ou à la structure de son capital-actions; sur l'octroi d'aide financière et, dans certains cas, sur la distribution d'actifs par la Société, l'approbation des dépenses en immobilisations, la déclaration de dividendes et les placements dans des entreprises non reliées et les acquisitions.

**TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS
À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION**

Catégorie	Nombre de titres entiercés ou assujettis à des restrictions contractuelles lors du transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	8 144 421	25,8 %

RUBRIQUE 8 : ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les noms, provinces et pays de résidence des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, leurs fonctions principales et l'année depuis laquelle les administrateurs siègent au conseil d'administration figurent dans le tableau ci-après.

Administrateurs

Chacun des administrateurs a occupé son poste de façon continue depuis la date où il a été élu ou nommé pour la première fois. Le mandat en cours de chaque administrateur prendra fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 7 août 2014.

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2014
Paule Doré ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administratrice de sociétés. De 2006 à 2009, conseillère spéciale du fondateur et présidente exécutive du conseil de Groupe CGI inc. (fournisseur de services complets en TI et de services de gestion des processus d'affaires)	2010	17 000 ⁽³⁾
Jean-Louis Fontaine ⁽¹⁾ Québec, Canada	Vice-président du conseil et administrateur, Bombardier Inc. (fabricant diversifié de matériel de transport)	1990	48 000 ⁽⁴⁾
Gilles Labbé Québec, Canada	Président et chef de la direction, Héroux-Devtek	1985	3 907 238 ⁽⁵⁾

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2014
Louis Morin ⁽²⁾ Québec, Canada	Depuis juin 2010, président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels. Jusqu'au 31 mars 2009, vice-président et chef de la direction des finances de Québecor inc. (Québecor est l'une des plus importantes sociétés médiatiques du Canada.)	2008	20 000
James J. Morris ⁽²⁾ Washington, É.-U	Administrateur de sociétés et consultant	2013	10 000
Réal Raymond ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administrateur de sociétés et président du conseil de Héroux-Devtek	2010	17 000
Brian A. Robbins ⁽²⁾ Ontario, Canada	Président et chef de la direction, Exco Technologies Limited (fournisseur de pièces moulées et extrudées pour les marchés industriel et de l'automobile)	2000	40 000 ⁽⁶⁾

(1) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

(2) Membre du comité d'audit

(3) Ces actions sont détenues par Fiducie Paule Doré, fiducie contrôlée par M^{me} Paule Doré.

(4) De ce nombre, 4 000 actions ordinaires sont détenues par Gestion Jean-Louis Fontaine Inc., société contrôlée par M. Jean-Louis Fontaine.

(5) De ce nombre, 3 902 738 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.

(6) Ces actions sont détenues par 555319 Ontario Limited, société dont M. Brian A. Robbins et sa famille ont la propriété exclusive.

Après la fin de l'exercice, M. Andrew John Stevens a été nommé administrateur de la Société et membre du comité d'audit. M. Stevens est un administrateur de sociétés résidant au Royaume-Uni.

Hauts dirigeants

Nom du haut dirigeant	Poste au sein de la Société	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2014
Gilles Labbé	Président et chef de la direction, Héroux-Devtek inc.	3 907 238 ⁽¹⁾
Réal Bélanger	Vice-président exécutif, Développement des affaires et projets spéciaux Héroux-Devtek inc.	210 492
Martin Brassard	Vice-président, Directeur général, Trains d'atterrissage	131 334
Stéphane Arsenault	Chef de la direction financière	23 386 ⁽²⁾

(1) De ce nombre, 3 902 738 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.

(2) De ce nombre, 1 100 actions ordinaires sont détenues par M^{me} Marisa Alfieri, conjointe de M. Arsenault.

Au 31 mars 2014, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de plus de 4 272 450 actions ordinaires représentant environ 13,5 % des actions ordinaires en circulation de la Société, ou exerçaient un contrôle sur ces actions ordinaires.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction des finances d'une

société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs ou (ii) après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du chef de la direction ou du chef de la direction des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs à l'exception de Louis Morin qui était membre de la haute direction de Québecor inc. lorsque l'Autorité des marchés financiers a imposé une interdiction d'opération à l'attention de la direction du 2 avril 2008 au 20 mai 2008 en raison du dépôt tardif, par Québecor, de ses états financiers annuels 2007 et du rapport de gestion y afférent après que Québecor World Inc. ait déposé une requête en vue d'obtenir la protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada).

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, lorsque cette personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de cette personne, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a été poursuivi, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou fait l'objet de la nomination d'un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vu imposer une autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

RUBRIQUE 9 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs indépendants qui ont préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

RUBRIQUE 10 : LE COMITÉ D'AUDIT

Après examen des exigences du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »), le conseil d'administration est d'avis que la Société respecte les pratiques qui y sont énoncées. Le texte qui

suit présente la situation de la Société relativement aux exigences du Règlement 52-110 et a été préparé conformément à l'Annexe 52-110A1 — *Informations sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle*.

Charte du comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a établi un comité d'audit (le « **comité d'audit** »). Le mandat du comité d'audit adopté par le conseil d'administration de la Société en 1996 et révisé annuellement figure à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le comité d'audit était composé des trois membres suivants : MM. Louis Morin, James J. Morris et Brian A. Robbins. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110, ce qui signifie que chacun d'eux (i) n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la Société, autre que le fait qu'ils sont des administrateurs de celle-ci et (ii) a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société.

Formation et expérience pertinentes

Chacun des membres du comité d'audit a développé une expérience et une expertise considérables relativement aux questions financières et comptables, lesquelles sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions respectives à titre de membres du comité d'audit. Plus précisément, chacun d'eux a développé et acquis (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société dans la préparation de ses états financiers, (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement au calcul des prévisions, des charges de régularisation et des réserves, (iii) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse et l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société, ou de l'expérience dans la supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant des activités de cette nature et (iv) une compréhension des contrôles internes et des procédures relatives à la communication de l'information financière.

Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui est pertinente à l'accomplissement de leurs fonctions à titre de membre du comité d'audit :

Louis Morin

M. Morin est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2008. Il est président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels, depuis juin 2010. Du 15 janvier 2007 au 31 mars 2009, il a été vice-président et chef de la direction financière de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.

M. Morin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et possède le titre de Certified Public Accountant (CPA).

James J. Morris

M. Morris est un administrateur de la Société et a été nommé membre du comité d'audit le 1^{er} août 2013. Il agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés et de consultants pour diverses sociétés. Jusqu'au 31 décembre 2006, il était vice-président, Ingénierie et fabrication de Boeing Commercial Airplanes. Il est membre du comité d'audit et président du comité des stratégies et des technologies d'Esterline Technologies Corporation, dont les actions ordinaires sont négociées à la cote du New York Stock Exchange. Les affiliations professionnelles actuelles de M. Morris comprennent l'American Institute of Aeronautics and Astronautics ainsi que la Royal Aeronautical Society.

M. Morris est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie mécanique et aérospatial de l'Université Princeton. Il est également titulaire d'une maîtrise en gestion de l'Université Stanford. En 2006, il a été nommé Fellow de la Royal Aeronautical Society.

Brian A. Robbins

M. Robbins est administrateur de la Société et membre du comité d'audit depuis 2000. Ses fonctions principales sont actuellement à titre de président et chef de la direction d'Exco Technologies Limited. Il est un ancien administrateur d'Ontario Power Generation Inc., de TecSyn International, Inc., de Telepanel Systems Inc., d'Allgoods Inc., de Noma Industries Inc. et de Dofasco inc.

M. Robbins est membre du conseil d'administration d'AirBoss of America Corp. et d'Exco Technologies Limited.

M. Robbins possède un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Waterloo (Ontario) et est un ingénieur spécialisé en génie mécanique. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

Politiques d'approbation au préalable

Le conseil d'administration de la Société et le comité d'audit ont adopté des politiques portant sur les services rendus par les auditeurs externes.

Des services particuliers peuvent être rendus par les auditeurs externes de la Société qui ne sont pas incompatibles, en raison de leur nature, avec le maintien de leur indépendance professionnelle. Certains des services qui incombent aux auditeurs relèvent de la loi et sont regroupés, ci-après, sous le titre « Services d'audit ». D'autres services, figurant sous les titres « Services liés à l'audit » et « Services fiscaux », peuvent être rendus, au gré de la direction de la Société, par les auditeurs externes ou par d'autres fournisseurs. Certains types de services décrits sous le titre « Services interdits » ci-après, ne peuvent, en règle générale, sauf dans certains cas précis, être fournis par les auditeurs externes sans avoir une incidence défavorable sur leur indépendance professionnelle.

Services d'audit

- services d'audit des états financiers consolidés annuels de la Société;
- services d'audit des états financiers annuels de certaines entités ou groupes reliés;
- révision des notices annuelles, des rapports de gestion, des circulaires de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents d'information annuels de la Société;
- lecture des états financiers trimestriels consolidés de la Société;
- révision des prospectus et d'autres documents de financement de la Société et délivrance des approbations pertinentes, de lettres d'accord ou d'autres lettres requises par les parties intéressées;
- recherche comptable et consultation en matière d'application des IFRS.

Services liés à l'audit

- services d'audit des états financiers annuels des régimes d'avantages sociaux des employés;
- préparation de rapports spéciaux requis par des tiers pour exécuter certaines obligations contractuelles ou autres incombant à la Société ou à l'une de ses filiales ou à l'un des membres du même groupe qu'elle;
- vérifications spéciales des procédures de contrôle;
- vérification des systèmes d'information non effectuée dans le cadre des services d'audit;
- services de vérification diligente afin d'assister la direction dans le cadre d'investissements de nature commerciale ou de décisions portant sur le désinvestissement;
- services conseils en préparation de la conformité au Règlement 52-109.

Services fiscaux

- préparation et/ou révision des déclarations de revenus ou autres déclarations des unités d'exploitation nationales ou étrangères de la Société;
- consultations avec les autorités nationales ou étrangères portant sur le respect des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ou à la planification fiscale, y compris les impôts de nature fédérale, provinciale, d'État et les impôts sur le capital; le financement des impôts sur le plan international, l'élaboration de stratégies de structuration et de rapatriement; l'élaboration de stratégies visant l'imputation des pertes; la délivrance d'avis portant sur les dépenses en recherche et développement;
- consultations portant sur le risque lié à l'établissement des prix de cession interne et à son évaluation;
- régimes de rémunération des dirigeants, y compris les régimes de retraite, d'options d'achat d'actions et de rémunération différée;
- conformité aux impôts étrangers et planification fiscale relative à ceux-ci, y compris les services de préparation des déclarations de revenus applicables;
- conseils portant sur les impôts relatifs aux bureaux à l'étranger à l'égard de projets d'impôts sur le plan international, et coordination de ceux-ci;
- discussions portant sur les développements récents en matière d'impôts et réponse aux questions s'y rapportant au fur et à mesure qu'elles sont soulevées;
- soutien à l'égard des vérifications effectuées par les autorités fiscales;
- conseils portant sur les taxes à la consommation.

Autres services

La traduction de l'information financière, incluant les états financiers, rapports de gestion, communiqués de presse, rapports annuels et trimestriels.

Autres services qui ne sont pas expressément interdits

Bien que la possibilité que d'autres services soient rendus par les auditeurs externes de la Société ne soit pas exclue, ces services seront rendus uniquement suivant une approbation précise du comité d'audit ou d'un de ses membres désignés.

Services interdits

Certains services sont jugés incompatibles avec l'objectif de préserver l'indépendance des auditeurs externes et sont par conséquent interdits. Ces services, sauf quelques exceptions, sont les suivants :

- les services de tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- les services spécialisés ou le soutien en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les opinions quant au caractère équitable ou les rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition de l'audit interne;
- les fonctions de gestion;
- les services des ressources humaines;
- les services de courtier ou de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

Honoraires pour les services rendus par les auditeurs externes

Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés par les auditeurs externes de la Société pour chacun des deux derniers exercices, par catégorie de services fournis par ces auditeurs à la Société.

	Exercices clos les 31 mars	
	2014	2013
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	560 940 \$	339 100 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	278 911	66 153
Autres honoraires ⁽³⁾	12 020	18 444
Honoraires pour services fiscaux ⁽⁴⁾	168 299	88 296
Total	1 020 170 \$	511 993 \$

(1) Des honoraires d'audit ont été facturés en contrepartie de services professionnels rendus dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Société et de lectures trimestrielles des états financiers consolidés de la Société. L'augmentation, comparativement à l'exercice précédent, s'explique par les honoraires engagés au cours de l'exercice 2014 pour l'audit d'APPH.

(2) Des honoraires pour services liés à l'audit ont été facturés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers consolidés annuels, et qui ne sont pas compris dans les honoraires visés au paragraphe ci-dessus. L'augmentation, comparativement à l'exercice précédent, s'explique par les honoraires engagés au cours de l'exercice 2014 pour le travail de diligence raisonnable effectué dans le cadre de l'acquisition d'APPH.

- (3) D'autres honoraires ont été facturés en contrepartie de services autres que les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit et les honoraires pour services fiscaux. Ces services consistaient principalement en des services de traduction.
- (4) Les honoraires pour déclarations d'impôts sur le revenu ont été facturés dans le cadre de l'examen des déclarations de revenus et de consultations. L'augmentation, comparativement à l'exercice précédent, s'explique par les honoraires engagés au cours de l'exercice 2014 pour le travail de diligence raisonnable effectué dans le cadre de l'acquisition d'APPH.

RUBRIQUE 11 : POURSUITES

En date des présentes, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune poursuite ni d'aucun litige en cours, en instance ou imminent intenté par la Société ou contre elle, portant sur ses activités, qui pourrait être important pour un porteur d'actions ordinaires actuel ou potentiel, à l'exception de la demande d'arbitrage à l'encontre de Héroux-Devtek de Goodrich Corporation auprès de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale quant à l'interprétation d'un engagement de non-concurrence prévu dans une convention intervenue entre Goodrich Corporation, membre du groupe d'UTAS, et Devtek Aerospace Inc. Le différend vise les activités prévues de la Société portant sur la fabrication de pistons en soutien au contrat à long terme dans le cadre du programme B-777 conclu avec Boeing. La Société n'est pas d'accord avec la position de Goodrich Corporation et croit fermement qu'elle agit conformément à ses conventions. En date des présentes, Goodrich Corporation n'a réclamé aucun montant. Bien que la Société ne puisse pas prédire l'issue finale de l'arbitrage, elle a l'intention de défendre sa position à cet égard et dispose de moyens de défense solides et sérieux à présenter dans le cadre du processus d'arbitrage.

RUBRIQUE 12 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun intérêt important détenu, directement ou indirectement, par un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou par une personne ou une société qui est le propriétaire véritable direct ou indirect ou qui a le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou par une personne ayant un lien avec l'une de ces personnes ou un membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu ni ne devrait avoir, au cours des trois derniers exercices clos, une incidence importante sur la Société.

RUBRIQUE 13 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son siège social à Montréal, au Québec.

RUBRIQUE 14 : CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que ses conventions de crédit modifiées et refondues conclues notamment par la Société et un groupe de prêteurs. Selon les modalités de cette convention, la facilité de crédit de la Société a été majorée à 200 millions de dollars en mars 2014. Elle permet à Héroux-Devtek d'emprunter des fonds (soit en dollars canadiens ou une somme équivalente en dollars américains) auprès d'un groupe de banques afin de financer le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations et les autres fins générales de l'entreprise, y compris les acquisitions. Cette facilité de crédit est garantie par tous les actifs de la Société, est assujettie à certaines clauses restrictives et à des garanties d'entreprise accordées par ses principales filiales (dont les actifs sont également donnés en garantie) et vient à échéance le 16 mars 2019.

RUBRIQUE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires se rapportant à la rémunération et à l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, aux principaux porteurs de titres de la Société, et aux

options d'achat de titres, le cas échéant, sont inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 20 juin 2013 et préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 1^{er} août 2013. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés comparatifs de la Société et son analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour son dernier exercice complété.

La Société fournira à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire général de la Société, à Héroux-Devtek inc., Bureau 658, Tour Est, 1111, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil (Québec) J4K 5G4, un exemplaire de ce qui suit :

- i. la présente notice annuelle, accompagnée d'un exemplaire (ou des pages pertinentes) de tout document qui y est intégré par renvoi;
- ii. les états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice clos, accompagnés du rapport des auditeurs s'y rapportant, et un exemplaire des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société déposés après les états financiers consolidés pour le dernier exercice complété;
- iii. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée des actionnaires la plus récente au cours de laquelle s'est tenue une élection d'administrateurs;

dans la mesure où la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est formulée par une personne physique ou une personne morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements complémentaires portant sur la Société sont affichés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Mission

1.1 Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de ses responsabilités générales de gérance de la Société en :

- a) procédant à la sélection et la recommandation des auditeurs externes et à la revue de leur indépendance et de leur efficacité;
- b) procédant à la revue :
 - (i) des états financiers,
 - (ii) des processus de présentation de l'information financière,
 - (iii) des contrôles internes,
 - (iv) des processus d'audit,
 - (v) des systèmes d'information de gestion,
 - (vi) des processus de gestion des risques financiers et des méthodes de contrôle visant leur gestion,pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;
- c) servant d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes (auditeur interne et externe).

1.2 Les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité de rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit à titre de représentants des actionnaires et ces représentants des actionnaires ont le pouvoir et la responsabilité ultime de choisir, d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement des auditeurs externes.

1.3 Le comité remplit ses responsabilités à l'endroit du conseil en assumant les fonctions énumérées à l'article 10 de ce mandat.

1.4 Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans ce mandat, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou ne pas être comptables ou auditeurs de profession; à tout événement, ils ne servent pas en cette capacité au comité d'audit. Par conséquent, ce n'est pas le devoir du comité d'audit d'effectuer les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société et les divulgations sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ou aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités sont celles de la direction et des auditeurs externes.

2. Composition

2.1 Le comité est composé d'au moins trois (3) membres, nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la Société.

2.2 Chaque membre du comité doit être indépendant au sens du Règlement 52-110.

2.3 Aucun dirigeant ni employé de la Société ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité.

- 2.4 Chaque membre du comité doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'il doit avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un membre du comité a une « expertise comptable ou financière connexe » acquise soit à l'occasion d'une expérience antérieure de travail en finance ou en comptabilité, soit en vertu d'une certification professionnelle requise en comptabilité, soit en raison de toute autre expérience comparable ou d'une formation qui lui confère une sophistication financière, tel le fait d'être ou d'avoir été un chef de la direction ou un chef de la direction financière d'une entreprise ou d'avoir occupé au sein d'une entreprise une autre fonction de haut dirigeant ayant des responsabilités de surveillance financière, ce membre devant avoir la capacité d'analyser et d'interpréter une série complète d'états financiers, incluant les notes afférentes, selon les IFRS.

3. Présidence

- 3.1 Le président du comité est désigné par le conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président à une réunion, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 3.2 Sont éligibles à la présidence, les membres ayant siégé au comité pendant deux ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.3 La durée du mandat du président du comité confié à un membre du comité ne peut excéder cinq ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.4 Le président du comité peut intervenir auprès du président du conseil, concernant la teneur des ordres du jour de certaines réunions du conseil d'administration, dans la mesure où il le jugera opportun ou nécessaire.

4. Secrétariat

Le président du comité nomme une personne qui n'est pas tenue d'être membre du comité pour qu'elle agisse comme secrétaire du comité.

5. Tenue et convocation de réunions

- 5.1 Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions du comité sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration. Les dates, heures et lieux des réunions du comité sont communiqués annuellement par écrit aux membres du comité, sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis.
- 5.2 Une réunion hors calendrier peut être convoquée en tout temps par le président du comité, le président du conseil, le président et chef de la direction de la Société, l'un des membres du comité, le chef de la direction financière, le secrétaire ou un secrétaire adjoint de la Société, ainsi que par les auditeurs externes et ceux responsables de la fonction d'audit interne.

Un avis stipulant le but, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion hors calendrier doit être envoyé à chacun des membres du comité par la poste ou par tout autre moyen de communication téléphonique ou électronique, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion.

Des réunions hors calendrier du comité peuvent être tenues sans avis, quand tous les membres du comité sont présents ou quand les membres absents renoncent par écrit à l'avis de convocation d'une telle réunion.

- 5.3 Les réunions du comité peuvent être tenues par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les membres de communiquer adéquatement et simultanément entre eux. Les personnes qui participent à une réunion par téléphone ou par tout autre moyen de communication sont alors réputées y être présentes.
- 5.4 Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation des réunions du comité et d'y être entendus.
- 5.5 Le comité peut convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'étudier les questions qui intéressent le comité.
- 5.6 Les membres du comité se réunissent à huis clos, au moins une fois par année, sous la direction du président du comité.

6. Quorum

- 6.1 Le quorum du comité est composé de la majorité des membres du comité.
- 6.2 Le quorum doit exister durant toute l'assemblée pour que les membres du comité puissent valablement délibérer et prendre une décision.
- 6.3 Sous réserve des articles 6.1 et 6.2 qui précèdent, les sujets soumis à toute réunion du comité qui nécessitent une décision sont approuvés par vote pris à la majorité des voix des membres présents.

7. Procès-verbaux

- 7.1 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est consigné par le secrétaire dans un registre spécialement tenu à cette fin.
- 7.2 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est joint à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure du conseil d'administration, pour information de ce dernier. Le président du comité fait rapport verbalement des délibérations de toute réunion de celui-ci à une réunion du conseil d'administration qui suit.

8. Vacances

Une vacance au sein du comité est remplie par le conseil d'administration, s'il le juge à propos. Le défaut de remplir une vacance n'invalide pas les décisions du comité en autant qu'il y ait quorum.

9. Embauche de conseillers externes

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers experts aux frais de la Société. En cas d'urgence, cette responsabilité est dévolue au président du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de la Société ou à son conseiller juridique externe ou à ses auditeurs internes ou externes d'assister à une réunion du comité d'audit ou de rencontrer l'un quelconque de ses membres ou de ses conseillers.

Le comité d'audit doit aviser le conseil d'administration sur l'étendue du financement requis pour le paiement de la rémunération des conseillers experts indépendants retenus pour conseiller le comité.

10. Fonctions et responsabilités

Les fonctions du comité sont les suivantes :

10.1 Contrôle interne

- 10.1.1 réviser sur une base annuelle le mandat de la fonction d'audit interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat et des responsabilités fixées;
- 10.1.2 si la fonction d'audit interne est impartie, en totalité ou en partie, à une firme externe de consultants, adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination de ces consultants et leur rémunération;
- 10.1.3 requérir de la direction de mettre en place et de maintenir des politiques et des mécanismes appropriés de contrôle interne, revoir, évaluer et approuver ces politiques et mécanismes;
- 10.1.4 évaluer l'efficacité des politiques et des mécanismes de contrôle interne de la Société avec le chef de la direction financière ou tout autre dirigeant ou employé de la Société exerçant une responsabilité à l'égard de la fonction d'audit interne;
- 10.1.5 réviser les rapports des responsables de l'audit interne sur une base trimestrielle ou annuelle et s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour donner suite aux suggestions découlant de ce ou ces rapport(s);
- 10.1.6 prendre connaissance des recommandations de la direction de la Société et recommander au conseil d'administration de celle-ci la nomination ou la révocation d'un dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société;
- 10.1.7 réviser et approuver le plan annuel d'audit interne et s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de cette fonction;
- 10.1.8 requérir de la fonction d'audit interne qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité d'assumer ses responsabilités de façon objective et, à cette fin, obtenir de la direction la divulgation des services autres que d'audit interne rendus à la Société par les consultants auxquels cette fonction est impartie;
- 10.1.9 évaluer la performance globale des consultants externes auxquels la fonction d'audit interne a été impartie, en totalité ou en partie, incluant les services autres rendus par ces consultants, et analyser l'impact de ces services sur leur indépendance;
- 10.1.10 s'assurer de la collaboration entre l'audit interne et les auditeurs externes de la Société;
- 10.1.11 rencontrer, en l'absence de la direction, le dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société ou le consultant externe auquel cette fonction a été impartie;

- 10.1.12 réviser les lettres de représentation de la direction adressées aux auditeurs externes concernant les systèmes et contrôles financiers de la Société;
- 10.1.13 réviser les transactions entre parties liées (*related-party transactions*) et faire part de commentaires au conseil d'administration à l'égard de ces transactions;
- 10.1.14 réviser tout changement au code d'éthique de la Société;
- 10.1.15 réviser les recommandations formulées par les organismes de réglementation ou par les auditeurs externes ou internes et faire rapport au conseil d'administration;
- 10.1.16 établir les procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou les questions d'audit et les procédures relatives à la présentation confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations à l'égard de questions douteuses en matière de comptabilité et d'audit;
- 10.1.17 réviser et approuver les politiques d'embauche de la Société relatives aux associés et aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société qui respectent les règles de déontologie de l'ICCA.

10.2 Auditeurs externes

- 10.2.1 adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à leur rémunération;
- 10.2.2 réviser et discuter le rapport rédigé par les auditeurs externes indiquant d'une manière détaillée tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité; recommander des mesures que devrait prendre le conseil d'administration pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;
- 10.2.3 approuver au préalable tous les services qui ne sont pas liés à l'audit et qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs et s'assurer que les auditeurs externes ne rendent pas les services suivants à la Société;

Services interdits non liés à l'audit

- les services de tenue de livres comptables et autres services liés aux livres comptables et aux états financiers de la Société;
- les services de soutien aux experts ou en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception de systèmes d'information financière et leur mise en place;
- les services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une opération ou rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition des audits internes;
- les fonctions de gestion;
- la prestation de services en matière de ressources humaines;
- les services de courtiers, de conseillers en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services de représentation;
- la préparation des écritures de journal et de documents source;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

- 10.2.4 réviser la nature et l'étendue des travaux des auditeurs externes de la Société;
 - 10.2.5 rencontrer les auditeurs externes et la direction pour discuter des états financiers annuels ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société;
 - 10.2.6 discuter avec les auditeurs externes non seulement l'acceptabilité, mais aussi la qualité des principes comptables suivis par la Société dans ses rapports financiers;
 - 10.2.7 réviser les lignes directrices concernant l'octroi par la Société de contrats de services professionnels aux auditeurs externes, décrivant les critères et niveaux d'autorisation requis à l'égard des types de services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à offrir à la Société;
 - 10.2.8 réviser la lettre de recommandation annuelle des auditeurs externes de la Société sur le contrôle interne et assurer le suivi des mesures ultérieures prises par la direction;
 - 10.2.9 rencontrer régulièrement les auditeurs externes de la Société en l'absence de la direction;
 - 10.2.10 superviser le travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et autres que d'audit, et analyser l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière;
 - 10.2.11 établir que le cabinet d'audit externe a un processus en place qui traite de la rotation de l'associé principal en audit et des autres associés en audit qui s'occupent du compte, comme l'exigent les règles d'indépendance de l'ICCA;
 - 10.2.12 établir que les auditeurs externes sont un cabinet d'experts-comptables ayant conclu une convention de participation, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, et qu'au moment où ils ont préparé leur rapport portant sur les états financiers annuels de la Société, ils respectaient les sanctions prises et les restrictions émises par le Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- 10.3 Information financière
- 10.3.1 réviser les états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société, après revue (ou lecture) ou audit de ceux-ci par les auditeurs externes, et en recommander l'approbation au conseil d'administration de la Société; si jugé opportun, passer en revue les états financiers non audités (ou établis à l'interne par la direction) de certaines filiales;
 - 10.3.2 obtenir de la direction un rapport annuel, qui peut être verbal ou écrit, concernant les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des états financiers de la Société, incluant les politiques dont l'application est laissée à la discrétion ou au bon jugement de la direction;
 - 10.3.3 sur une base annuelle, réviser avec la direction, les auditeurs externes et les responsables de la fonction d'audit interne, séparément, a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs externes ou les responsables de la fonction d'audit interne à l'égard de la préparation des états financiers, b) toute difficulté éprouvée au

cours de l'audit, incluant toute restriction sur la portée du travail ou sur l'accès à l'information requise et c) la réponse de la direction à chacun de ces éléments;

- 10.3.4 annuellement ou périodiquement, si jugé opportun, réviser tous les changements importants aux principes comptables appliqués par la Société ou aux pratiques de divulgation financière qui sont suggérés par les auditeurs externes, la direction ou les responsables de la fonction d'audit interne; réviser avec les auditeurs externes, la direction et les responsables de la fonction d'audit interne, à intervalles appropriés, l'étendue à laquelle les changements ou améliorations aux pratiques comptables ou financières, tels qu'approuvés par le comité d'audit, ont été mis en application;
- 10.3.5 réviser tous les placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société, lorsqu'ils sont portés à son attention par les auditeurs externes ou un dirigeant;
- 10.3.6 réviser et recommander au conseil d'administration l'approbation des documents d'information contenant de l'information financière, auditée ou non auditée, notamment l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, la notice annuelle et les communiqués de presse reliés à la publication des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société;
- 10.3.7 s'assurer que les bonnes procédures sont en place aux fins d'examen de la divulgation par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, et évaluer périodiquement le caractère approprié de ces procédures;
- 10.3.8 réviser et discuter avec la direction toutes les transactions, tous les arrangements, toutes les obligations (y compris les obligations contingentes) et tous les engagements importants hors bilan, et autres relations de la Société ou de toute filiale avec des entités non consolidées ou autres personnes, qui peuvent avoir un effet immédiat ou futur important sur la situation financière, les changements dans la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités, les ressources en capital ou sur des composantes importantes des revenus ou des dépenses;
- 10.3.9 s'enquérir auprès de la direction, des changements importants adoptés par des organismes tels que les Bourses ou les commissions des valeurs mobilières ainsi que ceux apportés aux normes comptables et pouvant avoir une incidence sur l'établissement ou la divulgation des états financiers de la Société et de ses filiales et en informer le conseil d'administration, s'il y a lieu;
- 10.3.10 réviser le rapport de la direction relatif à tout litige, avis de cotisation ou toute autre réclamation de même nature, qui pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et s'assurer que ces réclamations d'importance soient correctement divulguées dans les états financiers.

10.4 Divers

Exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.